

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

**Numéro de rapport:**

44.995

**Date du contrôle:**

23/05/2024

**Lieu du contrôle:**

Drève du château 22 7140 Morlanwelz Belgique Visite périodique (Livre 1 6.5)

**Testeur d'installation:****Agent-visiteur:**

Benjamin De Potter

**Type de contrôle:**

Visite périodique (Livre 1 6.5)

**Date d'émission:**

01/07/2024 09:19:37

**Prochaine visite avant le:**

23/05/2025

### Donneur d'ordre

**Nom**

Tweeple

**Adresse**

Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

**Email**

peb.tweeple@gmail.com

### Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Identification de l'installation électriques

**Adresse de l'installation**

Drève du château 22 7140 Morlanwelz Belgique

**Type de locaux**

Maison

**Propriétaire, gestionnaire ou exploitant****Adresse du propriétaire**

Drève du château 22 7140 Morlanwelz Belgique

**Fondations**

avant 81

**Mise en oeuvre de l'installation**

après 81

### Données du raccordement

**GRD**

Ores

**Numéro de compteur**

1SAG1105371688

**Code EAN**

Nc

**Liaison compteur-tableau**

VFVB 4X10

**Tension de service**

1 X 400 V + N

**Protection générale**

40 A 2P

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

## Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles
NOK	NOK
Description de l'installation	Td cuisine 1 diff 4P 300MA 40A 1 diff 4P 30MA 40A 1 disj 2P 32A 6mm <sup>2</sup> 6 disj 2P 20A 2,5mm <sup>2</sup> 3 disj 2P 16A 2,5/1,5mm <sup>2</sup>  Td salle de bain 1 disj 2P 30MA 40A 2 disj 2P 20A 2 DISJ 2P 16A  Td 2ième étage 3 disj 2P 20A 1 disj 2P 16A
Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	NOK
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0
Isolement ( $M\Omega$ )	1,22

## Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

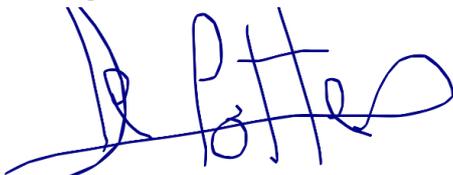
## Conclusions

### CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles



Tableau 1



Tableau 2

## Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Raccorder le récepteur avec enveloppe conductrice ne comportant qu'une isolation principale (classe I) au réseau de terre par un conducteur PE.	L1: 2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 2.4.3.; 5.4.3.6.
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

Présence d'un diff érectile dans la salle de bain

Sectionneur de terre inaccessible (terre non mesuré)

## Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10

Atlas Contrôle  
 Boulevard Lambermont 127  
 1030 Bruxelles

Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	

Atlas Contrôle  
Boulevard Lambermont 127  
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
Annexe	